

CONSEIL MUNICIPAL DE BRIDORE – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le quatorze septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 8 Septembre 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie sous la présidence de Madame Pascale MOREL, Maire.

Etaient présents : Pascale MOREL, Thierry BUSSONNAIS, Ginette METE, Yvan ABELARD, Patrick SOETEMONT, Patrick CHEVALLIER, Guillaume ROUSSELET, Juliette LALOGÉ, Anne-Sophie SOUSA, Tatiana GAONACH.

Secrétaire de séance : Anne-Sophie SOUSA.

1. Observations et approbation du procès-verbal de la séance du 23 Juillet 2020

Observations : Patrick SOETEMONT signale que son nom a été écrit 2 fois au niveau de la commission MAPA. Yvan ABELARD demande s'il y a possibilité d'avoir les fiches détaillées (établies par la secrétaire de mairie) du Budget 2020 en complément des éditions réglementaires – section investissement en dépenses et en recettes, par opérations financières.

Approbation : Le présent procès-verbal du 23 Juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

2. Projet « Label Ecoles numériques 2020 »

Prévisions au Budget : 4 200,00 € TTC

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 23 Juillet 2020 concernant une participation de l'Etat. Des devis ont été établis pour un tableau numérique :

- Devis TIC en date du 17 Juillet 2020 - 3 277.80 € HT
- Devis FEPP en date du 2 Septembre 2020 – 2 490,00 € HT avec options possibles – 4 133,95 € HT

Décision du Conseil Municipal – choix du prestataire : le Conseil Municipal adopte le devis de la Société FEPP avec l'ensemble des options pour un montant total de 4 133,95 € HT.

De plus, Madame le Maire fait savoir qu'un appel à projets « Label Ecoles numériques 2020 » - Services Education Nationale – est lancé, notre Commune est éligible pour l'installation d'un tableau numérique, le dossier de demande de subvention doit être déposé le 15 Septembre au plus tard. Le financement Etat couvrirait 50 % de la dépense acquittée.

Madame le Maire a demandé à la Madame la Directrice de l'école primaire de compléter le tableau qui fait partie des documents à fournir.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le présent projet avec une demande de subvention auprès des services de l'Etat et donne pouvoir de signature au Maire pour tous documents afférents à ce dossier. Cette opération financière est inscrite au Budget 2020. Il ne faut pas commander avant la décision d'attribution de la subvention.

3. Ecole primaire : plan d'évacuation

Le dossier en cours d'établissement : des devis sont à demander par Monsieur BUSSONNAIS pour l'ensemble des ERP – établissement recevant du public - de la Commune.

4. Les Petits Drôles

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur le Maire de Saint-Jean Saint-Germain présentera en collaboration avec l'ADAC (service départemental) un projet porté sur l'aménagement du Bourg de Saint-Germain, dont la réhabilitation des locaux de l'ALSH « Les Petits Drôles » le Lundi 21 Septembre 2020 à 10h00. Financement : subventions à hauteur de 80 % du montant des travaux envisagés. La Commune de St-Jean St-Germain souhaiterait une participation des communes du Regroupement pédagogique intercommunal, au

prorata du nombre d'habitants de chaque Commune. Une question se pose : pourquoi ne pas intégrer les Communes qui mettent leurs enfants à l'ALSH, notamment Verneuil sur Indre et Pergusson ? Il est également fait l'observation que le patrimoine appartient à la Commune de St-Jean-St-Germain.
Madame le Maire assistera à cette réunion.

5. Convention avec les associations : Dorémifasol, gymnastique, et foot-ball de Saint-Hippolyte

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les projets de convention d'utilisation hebdomadaire de la salle du Foyer rural par les Associations : Breuil Doré et Dorémifasol
Ainsi que la convention d'utilisation du terrain de foot-ball avec le Foot-Ball Berry Touraine.
A rappeler que l'Entente Sportive Bridoré – Verneuil sur Indre est en veille faute de licenciés et de dirigeants.

Après étude des présentes conventions, le Conseil Municipal donne à la majorité son accord pour l'établissement des présentes conventions et donne pouvoir de signature à Madame le Maire

6. Demande de travaux de la MARPA

Mesdames MOREL et METE ont rencontré Madame RODRIGUEZ, directrice de la MARPA - Maison d'accueil rural des personnes âgées.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des requêtes de Madame RODRIGUEZ :

- Traçage de l'emplacement parking
- Mettre en place un panneau « place réservée aux services de secours »
- Mise en place de 2 bancs face à la MARPA
- Mettre un grand pot de fleurs – carrefour – empêcher stationnement véhicules pour ne pas gêner la bonne visibilité des automobilistes

Décisions du Conseil Municipal : dans un premier temps, le Conseil Municipal accepte de mettre en place un panneau « place réservée aux services de secours » avec traçage au sol. Les autres questions restent en instance dans l'immédiat.

7. Elections municipales complémentaires

Selon l'arrêté de Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de LOCHES en date du 28 Juillet 2020 et compte-tenu de la démission de 5 Conseillers municipaux dans le courant du mois de juillet, les électeurs et les électrices de la Commune de Bridoré sont convoqués le dimanche 27 Septembre 2020 à l'effet d'élire cinq conseillers municipaux. 3 candidats sont déclarés pour le 1^{er} tour. Un deuxième tour sera nécessaire, il aura lieu le dimanche 4 Octobre 2020.

Il est nécessaire d'établir les tableaux de permanence pour le bureau de vote :

Madame MOREL, Maire est Présidente, son 1^{er} Adjoint Monsieur BUSSONNAIS est vice- Président :

Dimanche 27 Septembre 2020 :

08h00 – 10h30 : Thierry BUSSONNAIS, Ginette METE, Patrick SOETEMONT

10h30 – 13h00 : Pascale MOREL, Yvan ABELARD, Guillaume ROUSSELET

13h00 – 15h30 : Thierry BUSSONNAIS, Patrick SOETEMONT, Juliette LALOGÉ

15h30 - 18h00 : Pascale MOREL, Ginette METE, Patrick CHEVALLIER

Dimanche 4 Octobre 2020 :

08h00 – 10h30 : Thierry BUSSONNAIS, Ginette METE, Patrick SOETEMONT

10h30 – 13h00 : Pascale MOREL, Ginette METE, Anne-Sophie SOUSA

13h00 – 15h30 : Thierry BUSSONNAIS, Guillaume ROUSSELET, Juliette LALOGÉ

15h30 - 18h00 : Pascale MOREL, Patrick SOETEMONT, Patrick CHEVALLIER

Il faudra prévoir également 3 scrutateurs.

8. Indemnisation de la Secrétaire de Mairie lors des élections et des réunions de conseil municipal

Pour informations, la Secrétaire de Mairie est indemnisée lors des élections – pour l'organisation des élections et sa présence le dimanche – selon une délibération du Conseil Municipal en date du 11 Mars 2020 dans le cadre de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections, au prorata du temps passé en Mairie le dimanche.

La Secrétaire de Mairie ne demande pas la rémunération de ses heures supplémentaires effectuées dans la journée en fin d'après-midi. Madame le Maire sollicite désormais sa présence lors des réunions du Conseil Municipal. La Secrétaire de Mairie sollicite à cet effet la rémunération de ses heures supplémentaires (le soir, après dîner, pour sa présence lors des réunions de Conseil Municipal) sur une base (en accord avec Mme le Maire) d'une moyenne de 50 € par réunion, si l'on tient compte de 10 réunions par an, dans le cadre du régime indemnitaire – prime mensualisée. Réf. délibération du Conseil Municipal du 22 Mai 2017 portant institution du régime indemnitaire, 3^{ème} partie RIFSEEP - IFSEE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la présente proposition à la majorité (9 pour, 1 abstention) et donne pouvoir de signature à Madame le Maire pour tous documents afférents à ce dossier.

9. Convention de partenariat avec le SDIS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'agent des services techniques est sapeur-pompier. Elle donne à cet effet lecture du projet de convention de disponibilité pour formation/opérationnelle/retard à l'embauche entre la Commune de Bridoré et le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Indre-et-Loire.

Décision du Conseil Municipal : après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la présente convention à la majorité (8 pour, 2 abstentions) et donne pouvoir de signature à Madame le Maire pour tous documents afférents à ce dossier. Monsieur ABELARD précise qu'il s'est abstenu en raison de l'absence de l'agent des services techniques sur la Commune s'il est en mission « sapeur-pompier ».

10. Services techniques : CACES et Certiphyto, services saisonniers

Certiphyto

L'agent des services techniques est inscrit à la formation des 14 et 15 Septembre 2020 à la Chambre d'Agriculture – coût 225 €

Décision du Conseil Municipal pour entériner l'inscription, le mandatement et signature pour tous documents afférents à ce dossier : avis favorable à l'unanimité.

CACES

Madame le Maire donne connaissance du devis de la SOCOTEC – 2 520.00 € - stage encore possible les 5 et 6 Novembre 2020

Décision du Conseil Municipal pour adopter le devis et l'inscription, le mandatement et signature pour tous documents afférents à ce dossier : avis favorable à l'unanimité.

Services saisonniers

La Commune de Bridoré fait appel depuis le 1^{er} Juin 2020 à un agent de l'Entraide lochoise pour parer au surplus de travail pendant la période de l'été, à raison de 28 heures hebdomadaires – coût mensuel : 2 194.80 €. Madame le Maire fait savoir que cette mission s'arrête au 30 Septembre, compte-tenu du fait qu'il n'y a plus de besoins dans la période du 1^{er} Octobre au 31 Mars, et pour également des raisons budgétaires restreintes.

11. Groupement de commande voirie 2021 – CC LOCHES SUD TOURAINE

Réf. courrier du 4 Septembre 2020

Madame le Maire fait savoir au Conseil Municipal que par délibération du 3 Septembre 2020, la Communauté de Communes Loches Sud Touraine a reconduit pour l'année 2021 un groupement de commande voirie composé de 2 prestations :

- Prestation N°1 : fournitures de matériaux
- Prestation N°2 : travaux de voirie.

Une réunion d'information aura lieu à ce propos.

Madame le Maire expose que, étant donné l'intérêt de regrouper les achats en matière de voirie afin d'obtenir des prix plus compétitifs et de simplifier la procédure pour les Communes, la Communauté de communes a proposé de créer un groupement de commandes pour confier la préparation et la passation des marchés publics aux services de la Communauté de communes dans le cadre des articles L.2113-6 et suivants du Code de la commande publique. Ce groupement de commandes a été constitué depuis 2018 et il est proposé de le renouveler. Il serait composé de la Communauté de communes Loches Sud Touraine et des Communes membres de la communauté de Communes qui souhaitent y adhérer.

Le Maire expose que ce groupement de commandes sera constitué pour les travaux de voirie 2021 ainsi que pour les marchés de maîtrise d'œuvre, de fournitures et services liés à la voirie.

Le Maire procède à la lecture du projet de convention constitutive du groupement de commandes annexé à la présente délibération et qui prévoit ses modalités de fonctionnement, notamment que la Communauté de communes soit désignée coordonnateur du groupement et qu'à ce titre, elle se voit confier l'intégralité de la procédure de préparation et de passation des marchés publics, y compris la signature et la notification des marchés. Par contre, chaque adhérent est chargé de l'exécution technique et financière des marchés chacun exécute les marchés en son nom propre et pour son compte.

Le Maire propose d'adhérer à ce groupement de commande pour 2021 et de l'autoriser à signer la convention.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE d'adhérer au groupement de commandes avec les Communes membres de la Communauté de communes, ayant pour objet la passation des marchés de travaux de voirie ainsi que les marchés de fournitures et de services liés à la voirie, dans le cadre des articles L.2113-6 et suivants du Code de la commande publique pour la partie prestation n°2 : travaux de voirie
- APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes.
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention et les documents afférents permettant de réaliser ce projet.

12. Commission communale des impôts directs

Cette commission communale se réunit annuellement et émet des avis en matière de fiscalité directe locale

Cette commission prévue dans chaque Commune après l'installation du Conseil Municipal est composée :

- du Maire ou d'un adjoint délégué, président (e) de la commission
- de 6 commissaires titulaires et de six commissaires suppléants.

Ces commissaires sont désignés par les soins du Directeur départemental des finances publiques à partir d'une liste de contribuables en nombre double dressée par le Conseil Municipal :

- titulaires : Patrick SOETEMONT, Thierry BUSSONNAIS, Ginette METE, Yvan ABELARD, Juliette LALOGÉ, Patrick CHEVALLIER, Gérard MICHELET, Marina ALIBRAND, Emmanuel METE, Jean-Noël METE
- suppléants : Nadia ABELARD, Guillaume ROUSSELET, Anne-Sophie SOUSA , Samuel ABELARD, Jean-Philippe COULON, Murielle COUTROT

13. Clôture des régies de recettes communales

La Commune de Bridoré dispose de 3 régies de recettes communales :

- Régie de recettes de la cantine

- Régie de recettes de la bibliothèque communale
- Régie de recettes diverses

Murielle COUTROT, Secrétaire de Mairie, est régisseur de ces 3 régies de recettes.

Le fonctionnement de la régie de recettes de la cantine n'apporte plus de satisfaction globalement, à la fois pour la secrétaire de mairie et pour certains parents d'élèves du fait de l'encaissement tardif des chèques, entre autres (certains parents paient la cantine dans des délais très longs). Elle ne permet pas le paiement des repas par des moyens modernes.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer les régies de recettes de la cantine et de la bibliothèque communales, en remplacement d'émettre des titres de recettes : les avis de sommes à payer seront transmis chaque mois aux parents d'élèves via une plateforme de la direction des finances publiques. Les paiements seront à effectuer auprès de la trésorerie de Loches, ou par des moyens modernes de paiement (ex. carte bancaire) dont le système est à mettre en place.

Décision du Conseil Municipal : après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

14. Décision modification budgétaire et complémentaire

Après une erreur de saisie de la recette en fonctionnement – différence 500 € - au résultat reporté

Madame le Maire propose au Conseil Municipal une modification budgétaire communale complémentaire sur la section de fonctionnement exercice 2020 :

- Dépenses : compte 6068 : 500 €
- Recettes : compte 002 : 500 €

Décision du Conseil Municipal : après en avoir délibéré, acceptation à l'unanimité.

15. Projet éolien

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'état d'avancement du présent projet :

La Société Soleil du Midi Développement a déposé en Préfecture le 10 Septembre 2020 le dossier pour instruction. Cette dernière devrait durer 9 Mois (4 mois d'examen + 3mois d'enquête publique + 2 mois de phase de décision. Le projet comptera 5 éoliennes de type SG114 (SIEMENS GAMESA) ; Leur hauteur totale serait de 137 m pour une puissance unitaire de 2,6 MW. Ce dernier permettrait la production annuelle de 25 millions de kWh d'électricité, soit l'équivalent de la consommation de 21 100 personnes.

La Société propose de venir présenter le projet éolien abouti au Conseil Municipal.

Une lettre d'informations sera distribuée aux habitants la semaine 39.

16. Questions orales

- discussions avec demande de précisions complémentaires autour des sujets présentés par Madame Juliette LALOGÉ : adhésion de la Commune à l'association culturelle NACEL, Café associatif et jardin partagé, logotype de la Commune
- Proposition Festival mon village invite l'humour
- Exposition photos
- Etablissement d'un bulletin communal, à voir avec Yvan ABELARD
- Monsieur Yvan ABELARD demande s'il y aura une inauguration de l'école primaire comme suite aux travaux de réhabilitation. A voir après la crise sanitaire.
- Le logement de la rue du Nord, studio en rez de chaussée doit être remis en état par les services techniques, pour la location ou implantation d'un café associatif.
- Une prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu fin Octobre, début novembre.

La séance est levée à 23heures 17minutes.